

***Pour une Hospitalisation  
PENSEZ A APPORTER***

- Vos effets et linge personnels
- Votre nécessaire de toilette
- La lettre du médecin traitant
- La carte vitale et la carte mutuelle
- La carte d'identité
- La dernière ordonnance et la liste des médicaments
- Les résultats de vos dernières analyses biologiques (*bilans sanguin et urinaire*)
- Les résultats de vos derniers examens d'imagerie médicale (*radio, échographie, scanner, IRM...*)
- Le numéro de téléphone d'une personne à prévenir



Centre Hospitalier de Laon  
33 rue Marcelin Berthelot  
02000 LAON  
Tel : 03 23 24 33.33.  
Email : [secret.direction@ch-laon.fr](mailto:secret.direction@ch-laon.fr)



***Chambres pour Hébergement  
Temporaire Non Médicalisé***

***Réservation pour :***

***Nom : ..... Prénom : .....  
...Nuit(s) du..... 16 H au .....10 H  
Chambre N°.....***



## Votre Accueil

Le jour de votre réservation, vous devez vous présenter au Salon des Sortants, Couloir B au Rez de Chaussée, entre 16 et 18 Heures, avec ce document (qui fait office de fiche de réservation). Un agent vous accueillera et vous accompagnera ensuite à votre chambre.

Il vous remettra la clé de votre chambre, qu'il vous faudra rendre au standard, le lendemain avant 10 Heures (à défaut, elle vous serait facturée 15 €).

Il vous montrera la salle de douche et l'office.

## La Facturation

❖ Cet hébergement temporaire non médicalisé vous a été proposé et prescrit par votre médecin. La nuitée et les repas seront donc pris en charge par votre Caisse d'Assurance maladie.

## La Réglementation

❖ Vous devez avoir pris connaissance des règles en vigueur qui figurent au Verso de la prescription établie par votre médecin.

❖ Vous trouverez, également au verso de votre prescription, un rappel des mesures respectées par le CH LAON pour garantir vos droits en matière de Protection des Données Personnelles.

❖ La signature de cette prescription a valeur de consentement et d'engagement pour le respect de ces règles et du Règlement Intérieur de la Structure.

## Les prestations

- ❖ Un plateau repas du soir sera mis à votre disposition, à partir de 18 Heures, dans le réfrigérateur de l'office. Un micro-onde est à votre disposition pour réchauffer ce repas à l'heure qui vous conviendra.
- ❖ Après le repas, vous devrez remettre le plateau à l'office, sur le chariot de desserte prévu à cet effet.
- ❖ Le lendemain matin, si vous ne devez pas rester à jeun, un petit déjeuner vous sera réservé, sur le même principe que le dîner du soir.

Cet hébergement, tout comme le serait celui proposé dans un Hôtel, n'est pas médicalisé.

Vous devez vous munir de vos propres médicaments. Aucun soin ne pourra vous être dispensé en chambre lors de cette nuitée.

En cas de problème de santé vous devez, en fonction de la situation, composer le 15 ou vous rendre à l'accueil des urgences.

L'avantage de disposer de chambres au sein de l'Hôpital pourra vous permettre d'accéder facilement, la veille de votre hospitalisation, en tant que patient externe, à des actes d'Imagerie ou de Laboratoire (Ex : prise de sang dans le couloir A du Rez-de-chaussée...).

## LE PRINCIPLE :

Les Chambres proposées dans le cadre d'un Hôtel Hospitalier permettent de mettre à disposition des patients qui résident loin de l'Établissement, la possibilité d'un hébergement non médicalisé, la veille d'une hospitalisation programmée ou la nuit qui suit une sortie d'hospitalisation afin d'améliorer les conditions de leur prise en charge.

Le coût de chaque nuitée, repas du soir et petit déjeuner compris, est de 80 €.

Cette prestation vous est proposée par le chirurgien (ou l'anesthésiste) qui vérifie si votre état de santé est compatible avec ce type d'hébergement.

Cet hébergement, non médicalisé, doit faire l'objet d'une prescription médicale.

La facturation est prise en charge par l'Assurance Maladie.

## L'Hébergement :

Chaque chambre dispose de :

un lit,

un chevet,

une table,

une chaise,

un fauteuil,

un placard

un poste de télévision

un sanitaire individuel (WC et Lavabo)

Une salle de douche et un office, équipé d'un four à micro-ondes et d'un réfrigérateur, d'une desserte et d'un évier, sont mis à disposition des occupants de l'étage.

